

PRINTEMPS 2025 pour les enfants de 9-17 ans

SAINT-PEROLLAIS

EXTERIEUR

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Mail :

Taille :

Numéro allocataire et CAF d'origine :

OU pour les ressortissants MSA Ardèche, n° INSEE de l'assuré MSA :

Repas sans viande

JOURNEE(S) RETENUE(S) * :

- A.R Mardi 22 avril : Tournoi de tennis et Bowling.
- A.R Mercredi 23 avril : Sortie à Ninja Land et sports de raquette (badminton, tennis de table et mini-tennis).
- A.R Jeudi 24 avril : Laser Game et Gymnastique.
- A.R S.R Vendredi 25 avril : Multisports et Jeux ludiques.
- A.R Lundi 28 avril : Paint-ball (Gelly-ball) et Ultimate / Tchoukball.
- Mardi 29 et Mercredi 30 avril* : **Séjour à Salavas** : Canoé, spéléo et accrobranche.
(Inscription possible seulement si vous inscrivez votre enfant un autre jour durant les vacances)
- A.R S.R. Vendredi 02 mai : Journée olympiades.

*Cochez les journées A.R (avec repas) : Accueil entre 8h00 et 9h00.

ou

S.R (sans repas) :

Fin des activités : 17h00. Fermeture du centre à 18h00 précise.

Accueil entre 8h00 et 9h. Départ à 11h30. Retour à 13h30.

Fin des activités : 17h00. Fermeture du centre à 18h00 précise.

Je soussigné (e),

autorise mon fils , ma fille à participer aux activités pendant les vacances de printemps 2025.

A, le2025.

Signature des parent(s),

◆◆◆◆◆

Joindre :

- La fiche d'inscription et l'autorisation de sortie si nécessaire
- **L'attestation « savoir nager » obligatoire pour le séjour à Salavas**

Les documents suivants sont valables pour l'année scolaire (septembre à août) à condition qu'il n'y ait eu aucune modification pour la période en cours :

- La fiche individuelle de renseignements de l'enfant et la copie du carnet de vaccination à retourner obligatoirement pour l'année 2024-2025 s'il n'est pas venu aux dernières vacances.
- Le règlement intérieur mis à jour et à signer obligatoirement,
- Questionnaire de santé,
- Une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile,
- La photocopie de la dernière notification du **numéro d'allocataire** délivrée par la CAF ou l'autorisation d'accéder au site professionnel seulement pour **la Caf du haut Vivarais**
- Pour les Saint-Pérollais, un justificatif de domicile.

Votre dossier sera pris en compte si la capacité d'accueil du centre n'est pas atteinte lors de l'enregistrement de votre inscription et si vous êtes à jour de vos règlements.

A retourner obligatoirement au Service Sport Jeunesse à l'espace Mialan 45 rue de la République

Avant le 17 avril 2025

TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET SERA REFUSE

Pour les familles extérieures à Saint-Péray, inscriptions à partir du 03 avril 2025 pour le séjour à Salavas

ATTENTION PLACES LIMITEES

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....responsable légal de (ou des) l'enfant(s).....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs municipal « sac...ados » approuvé par le conseil municipal à la date du 14 décembre 2023 et m'engage à m'y conformer.

Saint-Péray, le

Signature des parents ou du responsable légal précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,

AUTORISATION ACCES CAF PRO (seulement pour la caf du Haut Vivarais)

La Caf du haut Vivarais met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier CAF nécessaire à l'exercice de notre mission. Cette communication est limitée aux données qui nous sont indispensables, leur confidentialité est assurée. Conformément à la loi du 06/01/1978 (informatique et libertés) vous pouvez vous opposer à cette consultation. Vous devez alors nous fournir directement les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Je soussigné (e), (Cocher la case correspondant à votre choix)

autorise la mairie à avoir accès à la consultation de mon dossier à la caf du Haut Vivarais

ou

je fournis ma dernière notification CAF précisant mon quotient familial.

En cas d'absence de justificatif ou d'autorisation d'accès au dossier CAF, Le tarif maximum sera appliqué.

A, le

Signature des parent(s),

AUTORISATION DE SORTIR SEUL

Je soussigné(e)..... responsable légal (père, mère, tuteur*) de l'enfantautorise

mon enfant à regagner son domicile par ses propres moyens pendant les vacances de printemps 2025.

Signature du responsable légal de l'enfant

* rayer les mentions inutiles